Informations de base	
2023/2135(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2022: Budget général de l'UE - Comité économique et social **Subject** 8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	FLANAGAN Luke Ming (The Left)	26/05/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive MARINESCU Marian-Jean (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) RAFALSKA Elżbieta (ECR) KUHS Joachim (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2024	Vote en commission		
07/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0072/2024	Résumé
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0232/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2135(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12851

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.483	13/12/2023	
Amendements déposés en commission		PE758.202	31/01/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0072/2024	07/03/2024	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0232/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06179/2024	12/03/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0060/2023 JO C 000 04.10.2023, p. 0000	04/10/2023	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
FLANAGAN Luke Ming	Rapporteur(e)	CONT	17/10/2023	Secretary General of The European Economic and Social Committee

Acte final	
Budget 2024/2239 JO OJ L 10.10.2024	Résumé

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Comité économique et social

2023/2135(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 527 voix pour, 62 contre et 0 abstention, de **donner décharge** à la Secrétaire générale du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2022.

Dans sa résolution adoptée par 540 voix pour, 67 contre et 1 abstention, le Parlement a formulé une série d'observations.

Dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2022, la Cour des comptes n'a relevé aucun problème spécifique concernant le Comité. Les députés relèvent que 14 (23%) des 60 opérations contenaient des erreurs, mais que la Cour estime, sur la base des cinq erreurs qui ont pu être quantifiées, que le taux d'erreur est inférieur au seuil d'importance relative.

Gestion budgétaire et financière

En 2022, le budget final adopté pour le Comité s'élevait à **152.451.643 EUR**, ce qui représente une augmentation globale de 5,1% par rapport à 2021. La ligne budgétaire relative aux rémunérations et aux indemnités a augmenté de 5% entre 2021 et 2022 en raison de l'indexation annuelle des salaires, tandis que la ligne budgétaire relative à l'aménagement des locaux a diminué de 77% entre 2021 et 2022 pour ensuite remonter à son niveau habituel après la mise en œuvre d'importants travaux de rénovation en 2021.

Le taux d'exécution du budget du Comité économique et social européen a été de **96,12%** en 2022, après deux années d'exécution budgétaire plus faible en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en ont découlé. Les députés ont noté que le taux d'exécution des paiements a suivi la même tendance et a atteint 88,12% en 2022. Le report de crédits sur l'année 2022 s'est élevé à 20.162.518 EUR, soit environ 13% du budget annuel de 2022, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des années précédentes en raison du report des travaux immobiliers en 2020 et 2021.

Les députés ont noté que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé de diverses manières des pressions budgétaires pour le Comité, notamment en raison de la hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, de la forte augmentation des coûts de l'énergie et du coût de la construction et des matières premières.

En outre, le budget 2022 pour les missions du personnel a augmenté de 25.000 EUR par rapport à 2021, qui avait été financé par un transfert budgétaire, afin de couvrir les dépenses plus élevées dues à l'augmentation des prix des vols et des hôtels en 2022, s'élevait à un total de 398.974 EUR. Les députés considèrent qu'une indemnité pour la participation à distance aux réunions (forfait journalier de 145 EUR) est difficilement compréhensible pour le public.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Le Parlement le Comité a poursuivi sa mission par le biais d'avis, qui se réfèrent à des propositions législatives faites par la Commission (saisines), d'avis d'initiative et d'avis exploratoires, qui alimentent les travaux de la Commission sur ses initiatives prévues, et que les positions du Comité peuvent être mises en évidence dans des résolutions ou incluses dans des rapports d'évaluation et d'information. En 2022, le Comité a adopté 202 avis et rapports, ce qui est conforme à sa performance annuelle moyenne. Le Comité a également renforcé son engagement dans le cycle politique et législatif en participant à 345 réunions, sommets et conférences de haut niveau au niveau national, de l'Union et international, et en organisant 116 auditions et 29 conférences. En 2022, les députés au Parlement européen ont participé à 68 réunions ou événements organisés par le Comité.

La résolution note que le comité a continué à renforcer son cadre de contrôle interne en 2022 avec la simplification des circuits financiers dans le cadre de la procédure de «vérification allégée» pour certaines transactions de faible valeur et à développer sa politique en matière de fonctions sensibles.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

À la fin de 2022, le Comité comptait au total 706 agents, contre 699 en 2021. Le taux d'occupation des postes inscrits au tableau des effectifs était de 95,1%. Le Comité employait toujours une forte proportion de femmes (64,6% de l'ensemble du personnel), notamment au niveau de l'encadrement intermédiaire (59% de l'ensemble des cadres). Les députés ont recommandé d'améliorer la représentation des femmes aux postes d'encadrement supérieur. Ils ont également encouragé le Comité à continuer à prendre des mesures pour parvenir à un équilibre géographique adéquat au sein de son personnel.

Cadre éthique et transparence

Les députés constatent que le règlement intérieur est désormais conforme et compatible avec le code de conduite adopté en 2021 à l'issue de l'audit interne du Comité sur l'éthique et l'intégrité. Ils ont noté avec satisfaction que le Comité a continué de former son personnel et de le sensibiliser au cadre éthique en place, en particulier au nouveau code de conduite, à la question du harcèlement et du lancement d'alerte, ainsi qu'au rôle et aux responsabilités des conseillers en éthique dont le mandat débutait en janvier 2022. Ils estiment que seule une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement gardera le Comité de futures plaintes pour harcèlement et fautes graves.

Le Comité est félicité pour avoir pris la décision de rejoindre officiellement, à compter du 1er juin 2023, **le registre de transparence de l'UE** entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne.

Bien que le Comité ait mis en place une série de mesures pour prévenir la fraude, les députés regrettent qu'une stratégie intégrée de lutte contre la fraude n'ait pas encore été mise en place malgré les demandes antérieures du Parlement.

Immeubles

Les députés rappellent que le Comité et le CdR ont perdu 5 000 m² d'espace de bureaux à la suite de la reprise du contrat de location de l'ancien bâtiment du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à Belliard 100 à compter du 1er septembre 2021, ainsi que de l'échange des bâtiments Trèves 74 et Belliard 68 du Comité et du CdR avec le bâtiment Van Maerlant (VMA) de la Commission en septembre 2022.

En 2022, la stratégie immobilière du Comité et du CdR était axée sur la concentration géographique des bâtiments, ce qui a été réalisé en reliant physiquement tous les bâtiments utilisés par les Comités à leur bâtiment principal. Les députés ont accueilli favorablement la nouvelle connexion physique avec les bâtiments du Parlement, qui est devenue opérationnelle en novembre 2022.

Coopération interinstitutionnelle

Le Parlement se félicite des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier l'étroite coopération établie au niveau administratif avec le CdR avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, de l'infrastructure, de la logistique et de l'informatique, tout en conservant sa pleine autonomie institutionnelle. Il a demandé au Comité et au CdR d'étudier la possibilité de regrouper leurs services conjoints au sein d'une administration unique.

Les députés se sont également félicités de l'implication renforcée du Comité dans le cycle législatif et l'ont invité à veiller à ce que ses avis soient partagés avec les membres des commissions compétentes du Parlement, conformément à l'accord de coopération conclu entre le Parlement et le Comité.

Communication

En 2022, le budget global du Comité pour la communication s'est élevé à 1,5 million d'euros, soit le même montant qu'en 2021. Le Parlement s'est félicité que le Comité veille à ce que les citoyens aient un accès ouvert à ses documents par le biais d'un registre électronique dédié.

S’agissant de la **numérisation**, les députés notent que le Comité s’est doté d’une stratégie numérique visant à fournir des services informatiques conformes aux meilleures pratiques de gestion informatique tout en optimisant l’utilisation des ressources humaines et financières. Ils ont encouragé le Comité à sensibiliser davantage ses membres et son personnel à la cybersécurité. En ce qui concerne **l’environnement et la durabilité**, le Parlement s’ est réjoui des pratiques durables et notamment de l’approche «sans papier» adoptées par le Comité et le CdR, qui leur ont permis de réduire leur empreinte environnementale.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Comité économique et social

2023/2135(DEC) - 07/03/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Luke Ming FLANAGAN (The Left, IE) sur la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section VI - Comité économique et social européen.

La commission compétente a invité le Parlement européen à **donner décharge** au Secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2022.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport note qu'en 2022, le budget final adopté pour le Comité s'élevait à **152.451.643 EUR**, ce qui représente une augmentation globale de 5,1% par rapport à 2021. La ligne budgétaire relative aux rémunérations et aux indemnités a augmenté de 5% entre 2021 et 2022 en raison de l'indexation annuelle des salaires. Il a également noté que la répartition des crédits entre les lignes budgétaires dans le budget 2022 restait comparable à celle des années précédentes.

Le taux d'exécution du budget du Comité économique et social européen a été de **96,12%** en 2022, après deux années d'exécution budgétaire plus faible en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en ont découlé. Les députés ont noté que le taux d'exécution des paiements a suivi la même tendance et a atteint 88,12% en 2022. Le report de crédits sur l'année 2022 s'est élevé à 20.162.518 EUR, soit environ 13% du budget annuel de 2022, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des années précédentes en raison du report des travaux immobiliers en 2020 et 2021.

Les députés ont noté que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé de diverses manières des pressions budgétaires pour le Comité, notamment en raison de la hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, de la forte augmentation des coûts de l'énergie et du coût de la construction et des matières premières.

En outre, le budget 2022 pour les missions du personnel a augmenté de 25.000 EUR par rapport à 2021, qui avait été financé par un transfert budgétaire, afin de couvrir les dépenses plus élevées dues à l'augmentation des prix des vols et des hôtels en 2022, s'élevait à un total de 398.974 EUR.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Le rapport note que le Comité poursuit sa mission par le biais d'avis, qui se réfèrent à des propositions législatives faites par la Commission (saisines), d'avis d'initiative, qui invitent les institutions de l'Union à prendre des mesures, et d'avis exploratoires, qui alimentent les travaux de la Commission sur ses initiatives prévues, et que les positions du Comité peuvent être mises en évidence dans des résolutions ou incluses dans des rapports d'évaluation et d'information. En 2022, le comité a adopté 202 avis et rapports, ce qui est conforme à sa performance annuelle moyenne, à l'exception de 2019 et 2020 où l'activité du comité a été plus faible. Le Comité a également renforcé son engagement dans le cycle politique et législatif en participant à 345 réunions, sommets et conférences de haut niveau au niveau national, de l'Union et international, et en organisant 116 auditions et 29 conférences.

Le rapport note que la commission a continué à renforcer son cadre de contrôle interne en 2022 avec la simplification des circuits financiers dans le cadre de la procédure de «vérification allégée» pour certaines transactions de faible valeur et à développer sa politique en matière de postes sensibles.

Cadre éthique et transparence

Les députés ont noté que le Comité a poursuivi son processus de réforme interne avec l'adoption d'un nouveau règlement intérieur en mars 2022 et de ses dispositions d'application en novembre 2022. Ils ont également noté avec satisfaction que le Comité a continué de former son personnel et de le sensibiliser au cadre éthique en place, en particulier au nouveau code de conduite, à la question du harcèlement et du lancement d’alerte, ainsi qu’au rôle et aux responsabilités des conseillers en éthique dont le mandat débutait en janvier 2022.

Le Comité est félicité pour avoir pris la décision de rejoindre officiellement, à compter du 1er juin 2023, **le registre de transparence de l'UE** entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne.

Bien que le Comité ait mis en place une série de mesures pour prévenir la fraude, les députés regrettent qu'une stratégie intégrée de lutte contre la fraude n'ait pas encore été mise en place malgré les demandes antérieures du Parlement.

Bâtiments

Le rapport rappelle que le Comité et le CdR ont perdu 5 000 m² d’espace de bureaux à la suite de la reprise du contrat de location de l’ancien bâtiment du Service européen pour l’action extérieure (SEAE) à Belliard 100 à compter du 1er septembre 2021, ainsi que de l’échange des bâtiments Trèves 74 et Belliard 68 du Comité et du CdR avec le bâtiment Van Maerlant (VMA) de la Commission en septembre 2022.

En 2022, la stratégie immobilière du Comité et du CdR était axée sur la concentration géographique des bâtiments, ce qui a été réalisé en reliant physiquement tous les bâtiments utilisés par les Comités à leur bâtiment principal. Les députés ont accueilli favorablement la nouvelle connexion physique avec les bâtiments du Parlement, qui est devenue opérationnelle en novembre 2022, offrant un chemin plus direct, plus facile et plus court de 125 mètres entre les bâtiments du Comité et du CdR et les bâtiments du Parlement.

Coopération interinstitutionnelle

Le rapport se félicite des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, en particulier l'étroite coopération établie au niveau administratif avec le CdR avec lequel le Comité partage des locaux et des services communs dans les domaines de la traduction, de l'infrastructure, de la logistique et de l'informatique, tout en conservant sa pleine autonomie institutionnelle.

Les députés se sont également félicités de l'implication renforcée du Comité dans le cycle législatif et l'ont invité à veiller à ce que ses avis soient partagés avec les membres des commissions compétentes du Parlement, conformément à l'accord de coopération conclu entre le Parlement et le Comité.

Communication

En 2022, le budget global du Comité pour la communication s'est élevé à 1,5 million d'euros, soit le même montant qu'en 2021. Ce budget a été principalement alloué pour soutenir le développement et la maintenance du site web du Comité, la communication sur les médias sociaux, le suivi des médias, les relations avec les médias et la promotion des principales activités et événements du Comité.

Enfin, le rapport se félicite que le Comité veille à ce que les citoyens aient un accès ouvert à ses documents par le biais d'un registre électronique dédié.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Comité économique et social

2023/2135(DEC) - 10/10/2024 - Acte final

OBJECTIF : donner décharge au Comité économique et social européen pour l’exercice 2022.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2024/2239 du Parlement européen concernant la décharge sur l’exécution du budget général de l’Union européenne pour l’exercice 2022, section VI - Comité économique et social européen.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de donner décharge au Secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen pour l'exercice 2016.

Cette décision est conforme à la résolution du Parlement européen adoptée le 11 avril 2024 et comprend une série d’observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se référer au résumé de l’avis du 11 avril 2024).

En 2022, le budget final adopté pour le Comité s’est élevé à **152.451.643 EUR**, soit une augmentation globale de 5,1% par rapport à 2021. La ligne budgétaire rémunérations et indemnités a augmenté de 5% entre 2021 et 2022 en raison de l’indexation annuelle des salaires, tandis que la ligne budgétaire pour l’aménagement des locaux a diminué de 77% entre 2021 et 2022 et est revenue à des niveaux habituels après la mise en œuvre d’ importants travaux de rénovation en 2021.

Le taux d'exécution s'est établi à 96,12% en 2022, après deux années d'exécution budgétaire plus faible en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en ont résulté. Le Parlement a noté que le taux d'exécution des paiements a suivi la même tendance et a atteint 88,12% en 2022. Le report de crédits à l'année 2022 s'est élevé à 20.162 ;518 EUR, soit environ 13% du budget annuel 2022, ce qui est sensiblement supérieur à la moyenne des années précédentes en raison du report des travaux de construction en 2020 et 2021.

La résolution a souligné que la guerre d’agression de la Russie contre l’Ukraine a créé des pressions budgétaires pour le Comité de diverses manières, notamment par le biais d’une inflation croissante et d’ajustements salariaux, d’une forte augmentation des coûts de l’énergie et du coût de la construction et des matières premières.

En outre, le budget 2022 pour les missions du personnel a augmenté de 25.000 EUR par rapport à 2021, qui avait été financé par un transfert budgétaire, afin de couvrir les dépenses plus élevées dues à l'augmentation des prix des vols et des hôtels en 2022, s'élevait à un total de 398.974 EUR.